

## Atelier Santé Ville de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien (30) :

**Périmètre d'intervention :** infra communal, Quartiers prioritaires de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit

**Création :** 2007

**Organisme porteur :** Communauté d'agglomération du Gard rhodanien depuis 2013

**Une coordinatrice :** Emilie MARCE - e.marce@gardrhodanien.com - 04 66 39 65 15

**Contrat Local de Santé :** en cours

### La création de l'Atelier Santé Ville :

La commune de Bagnols-sur-Cèze a manifesté son souhait de mettre en œuvre un atelier santé ville, avec pour ambition de contribuer à la réduction des inégalités sociales en matière de santé. L'ASV sera mis en place en 2007, d'abord porté par la ville de Bagnols-sur-Cèze. Depuis 2013, l'ASV a été transféré à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

### Les constats partagés et les actions :

L'un des enjeux de l'ASV consiste à **identifier les besoins sur le territoire**, et pour cela il est nécessaire d'aller vers les professionnels et les habitants. En étant bien identifiée par les différents acteurs du territoire, la coordinatrice de l'ASV peut **favoriser la complémentarité et la mise en réseau des professionnels**. Ce travail de coordination permet aussi d'améliorer la connaissance des besoins en matière de santé sur le territoire. L'ASV a ainsi pour objectif généraux de :

*Favoriser la complémentarité et la mise en réseau des professionnels*

*Améliorer la connaissance des besoins de santé*

*Permettre l'accès aux soins pour les populations fragiles des territoires prioritaires*

*Renforcer la prévention auprès des habitants des quartiers prioritaires*

Suite à l'élaboration d'un diagnostic, trois thématiques ont été définies comme prioritaires par le comité de pilotage, avec des objectifs spécifiques :

La nutrition : développer l'éducation à l'équilibre alimentaire, adapter les recommandations nutritionnelles aux réalités quotidiennes et socio-économiques, encourager la pratiques d'exercices physiques.

La prévention des conduites à risque : développer les actions de prévention, prévenir les usages répétés, excessifs et nocifs de substances psychoactives, repérer précocement et améliorer la prise en charge des personnes à risques, développer des actions en matière d'éducation à la sexualité.

La souffrance psychique et la santé mentale : développer des stratégies pluridisciplinaires de prévention du suicide, soutenir les personnes en souffrance par des actions d'écoute, par des actions culturelles et sociales favorisant le lien et l'estime de soi, apporter un soutien aux parents (écoute, soutien, médiation).

L'ASV décline une **programmation d'actions** de prévention, d'éducation pour la santé, et d'accès aux soins. Un programme d'actions est développé sur les trois thématiques. Sur le terrain cela se concrétise par l'animation de rencontres partenariales, des groupes de travail thématiques, ou encore la mise en place d'actions de sensibilisation aux démarches et aux enjeux de santé publique, etc. L'ASV contribue à **l'accès aux soins des populations fragiles** du territoire et **favorise la prévention** auprès des habitants des quartiers prioritaires. Ces actions peuvent être produites, lorsqu'il n'existe pas de porteur en capacité de les mener, induites ou suivies par l'ASV. Elles ne bénéficient pas toutes d'un financement dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La coordinatrice de l'ASV finalise actuellement un diagnostic territorial de santé, destiné à la mise en œuvre éventuelle d'un Contrat Local de Santé.